

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU COMITÉ SYNDICAL**



Séance du 18 mars 2025



Date de la convocation : 17 février 2025
Membres en exercice : 21, Membres présents : 12, Voix délibératives : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à 14h30, les membres du comité syndical du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille (OUESCO), désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires des établissements membres, se sont réunis au siège du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille à Trégueuennec suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Éric Jousseau, Président.

Étaient présents : Jousseau Éric, Buannic Jean-Louis, Loussouarn Christian, Bourhis Danielle, Canévet Yves (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD), Burel Michel, Stephan Philippe, Yannic Jean-Bernard (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN), Cozien Jean-Paul (QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE), Kérisit Yves (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU GOYEN), Bonizec Emile, Laurin Evelyne (SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU NORD CAP SIZUN) formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Caradec Jean-Louis (pouvoir à Michel Burel), Cariou Jacques (pouvoir à Philippe Stephan), Lauriou Benoit (pouvoir à Yves Kérisit), Sergent Gilles (pouvoir à Éric Jousseau).

Absents excusés : Bren Jean-Marc, Cleach Cyrille, Gaigné Jean-Michel, Stephan Denus, Gerbe Alain, Le Goff Michèle, Le Coz Hervé, Burel Bruno, Kervarec Ronan, Savina Henri, Corroller Christian, Bouer Yves-Marie

Personne invitée : Picheral Thomas (Directeur de OUESCO).

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2024

Suite au vote du compte financier unique relatif à l'exercice 2024, il appartient au comité syndical de délibérer sur l'affectation définitive des résultats du résultat définitif de l'exercice 2024.

Le résultat du compte financier se présente comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	113 244,46 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	-22 286,49 €

Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice :

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (COMPTE 1068)	22 286,49 €
EXEDENT REPORTÉ AU BUDGET 2025 EN FONCTIONNEMENT	90 957,97 €

Vu l'article L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu le compte financier unique,

Considérant le besoin de financement de 22 286,49 €,

Après avoir délibéré, le comité syndical adopte l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 à hauteur de 22 286,49 € au compte 1068 et un report à nouveau de 90 957,97 € au 002 du budget comme détaillé ci-dessus.

*Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0*

Pour extrait conforme

Éric JOSSEAU

Président,
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

